

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-15.250-0020113.2026.001			I.2 Type d'Opérateur ☒ Opérateur ☐ Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom MAISON HERITIER Adresse 1500 avenue de Thiollet La Planche 01090 Francheleins Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité BUREAU ALPES CONTROLES (FR-BIO-15) Adresse Impasse des Prairies Annecy-le-Vieux 3 bis, 74940, Annecy Pays France Code ISO FR		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Production • Préparation • Distribution / Mise sur le marché					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion – production durant la période de conversion – production biologique avec une production non biologique • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques – production biologique avec une production non biologique					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
I.7 Date, lieu Date 30 mars 2026 10:28:32 +02 (CET) Nom et signature BUREAU ALPES CONTROLES Lieu Annecy (FR)			I.8 Validité Certificat valable du 30/03/2026 au 30/06/2027			

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits		
	Nom du produit		Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Maraichage diversifié plein champ		Biologique
	Colza		Biologique
	Tomates		Biologique
	Courges et citrouilles		Biologique
	Haricots, secs		Biologique
	Mélanges fourragers		Biologique
	Pois chiches, secs		Biologique
	Autres surfaces non productive (yc bordures et bandes tampon)		Biologique
	Sarrasin		Biologique
	Cardons au naturel cuits sous vide, cardons nature conserve et cardon Esprit de terroir		Biologique
	Confiture de Butternut		Biologique
	Confiture Coeur cardon		Biologique
	Conserves: Haricots verts, Flageolets, Haricots rouges, tomates concassées		Biologique
	Ecrase Butternut		Biologique
	Ecrase Carotte		Biologique
	Ecrase Potiron		Biologique
	Pesto		Biologique
	Pois chiches au naturel		Biologique
	Pois chiches grilles nature et aromatisés.		Biologique
	Potage de courges aux épices		Biologique
	Tartes aux légumes		Biologique
	Tartinables ; BUTTERNUT VERVEINE, BUTTERNUT CHATAIGNE, POTIMARRON CHATAIGNE , POIS CHICHE CARVI, AUBERGINE PAPRIKA FUME, AUBERGINE PAPRIKA DOUX, AUBERGINE ZAATAR, , BETTERAVE VINAIGRE, , CAROTTE CUMIN, CHOU FLEUR AIL NOIR, CELERI POMME HUILE NOIX, COURGETTE THYM, COURGETTE CURRY, FENOUIL ESTRAGON, PANAIS NOISETTE, POIREAU CURRY, PDT DOUCE CACAHUETE GINGEMBRE, PDT DOUCE CACAHUETE GINGEMBRE, POIREAU RAS EL HANOUT, POIS CHICHE NIGELLE, POIS CHICHE CARVI, POIS CHICHE CUMIN, POIS CHICHE PIMENT BRESSE, POIS CHICHE POIVRON ROUGE POIVRON JAUNE PIMENT ESPELETTE, TOMATE SARRIETTE,		Biologique
	PICKLES CHOU FLEUR INDIEN, RADIS NOIR ROBUSTE, CAROTTE ENRACINE, CONCOMBRE ANETH		Biologique
Farine de ble		Biologique	
Pâtes		Biologique	
Veloutes courgette, courge, Potimarron, Butternut		Biologique	
Pains		Biologique	
Pâtes		Biologique	
Fruits et légumes		Biologique	
Fruits et légumes		En conversion	
II.2 Quantité de produits			
II.3 Informations sur les terres			
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs			
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées			
Activité	Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5		
Préparation	Fabrication de cardons en bocaux Process conforme au mode de production biologique	• Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées	
Préparation	Fabrication à base de légumes préparés Process conforme au mode de production biologique	• Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant	

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
	Activité	Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5	restant responsable de l'activité ou des activités effectuées
	Préparation	Fabrication de légumes préparés crus sous vide Process conforme au mode de production biologique	• Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées
	Préparation	Fabrication de soupes et veloutes Process conforme au mode de production biologique	• Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées
	II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant			
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848			
Nom de l'organisme d'accréditation		COFRAC	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation		https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0539.pdf	
II.9 Autres informations			